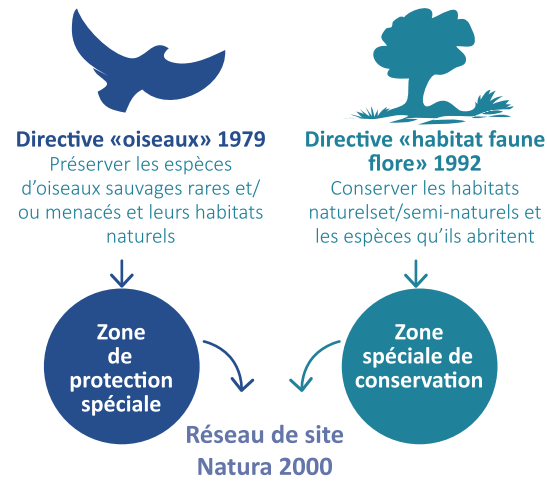


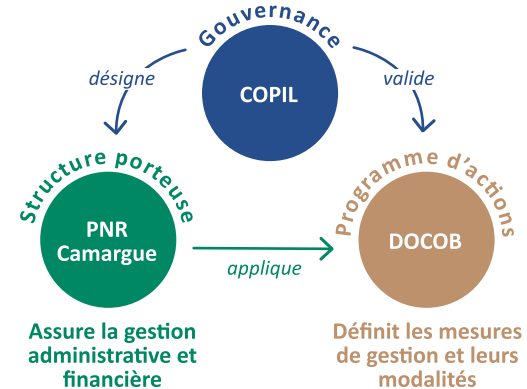
Le réseau Natura 2000 ?

A l'échelle de l'Union Européenne, il a pour objectif principal de préserver la biodiversité tout en contribuant au développement durable des territoires. Il est articulé autour de deux directives européennes :



Chaque site Natura 2000 s'inscrit dans une démarche locale de concertation incarnée par un Comité de pilotage «COPIL», instance de gouvernance et lieu de concertation autour de la gestion du site. Ce **COPIL** est constitué d'un(e) Président(e), des acteurs locaux et il est en lien étroit avec l'autorité administrative (Etat ou Région).
Le document d'Objectifs « DOCOB » :
Il présente la liste des espèces et des habitats dits « d'intérêt communautaire » ainsi que les activités socio-économiques du site. Il définit également les mesures de gestion à mettre en oeuvre pour assurer la préservation des habitats et des espèces, ainsi que les modalités techniques et financières.

Le Parc naturel régional de Camargue anime les sites Natura 2000 Rhodaniens depuis 2014.



Natura 2000 en chiffres

- 28 964 sites en Europe, soit 18,5% du territoire
- 1 756 sites en France, dont 221 sites marins, soit 12,9% de la surface terrestre métropolitaine
- 127 sites en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 1/3 de la superficie régionale

Les outils

Le Contrat Natura 2000

Il est signé entre l'autorité de gestion (services de l'Etat) et un porteur de projet (Collectivité, Syndicat, forestier, privé...). Il permet au signataire de recevoir une aide financière pour des actions de gestion adaptées et conformes aux orientations du DOCOB. Un cahier des charges définit les modalités et les prestations à fournir pour une durée déterminée. Exemples : Restauration d'ouvrages hydrauliques, création de mares, entretien des milieux ouverts, chantier d'élimination des espèces envahissantes...

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Réservées aux exploitants agricoles, ces mesures fonctionnent de la même manière que les contrats Natura 2000, mais concernent uniquement les parcelles éligibles à la PAC sous conditions.

La Charte Natura 2000

Cette charte contient des engagements de gestion courante et durable du site. Elle valorise les pratiques respectueuses des espèces et habitats naturels de la zone. L'adhésion à la charte peut se faire pour une période de 5 ou 10 ans. Elle ne donne pas droit à une contrepartie financière mais le contractant peut bénéficier d'avantages fiscaux.

L'évaluation des incidences

Elle a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Les mesures de gestion et de conservation définies sur un site Natura 2000 prennent en compte les activités économiques, sociales et culturelles, elles n'interdisent donc pas ces activités. Toutefois, les projets, travaux ou manifestations, susceptibles de porter atteintes aux objectifs de conservation des habitats et/ou espèces d'un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Pour plus de renseignements, se rapprocher du Parc de Camargue ou de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département concerné.

Les sites Natura 2000 Rhodaniens c'est :

3 sites Natura 2000 :

Les sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône », classés en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore »

Le « Marais de l'Île Vieille et ses alentours », classé en Zone de protection Spéciale (ZPS) par la Directive européenne « Oiseaux »

Un périmètre de 13 414 hectares, et près de 210 km linéaire

3 départements (Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse) et 2 Régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie)

54 espèces d'intérêt communautaire

24 habitats d'intérêt communautaire



Info et Contacts

Structure animatrice des sites « Rhodaniens » :

PNR de Camargue
04 90 97 10 40
contact@parc-camargue.fr
www.parc-camargue.fr

Site internet du réseau Natura 2000 en basse vallée du Rhône :
www.pnr-camargue.n2000.fr

Animateur Natura 2000 :
Charles BRAVO – c.bravo@parc-camargue.fr

Centre de ressource national :
www.natura2000.fr

Crédits : Directeur de la publication : Christophe Fontfreyde, Coordinateur : Lucie Schaeffer, conception graphique et illustrations : Maud Briand



Les 3 sites Natura 2000 Rhodaniens en quelques mots :

Le Rhône Aval

Il est constitué du fleuve, de ses berges, des îles et autres annexes fluviatiles (ségonnoux, bras morts). Long de 150 km, il traverse 3 départements (Vaucluse, Gard et Bouches-du-Rhône) jusqu'à son embouchure en Camargue. **Le Rhône est le fleuve le plus puissant de France, mais également un corridor écologique majeur !** En effet le lit du fleuve et ses berges jouent un rôle essentiel pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.



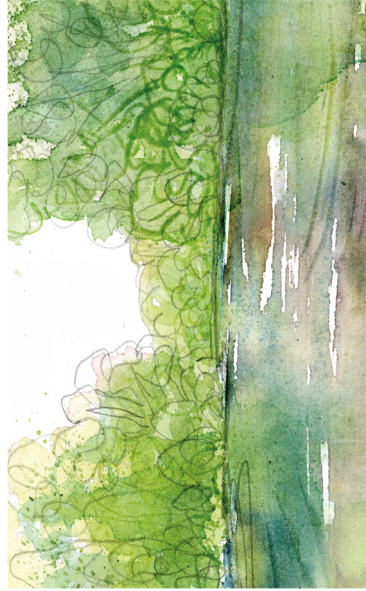
Le Petit Rhône

Long de 60 km et recevant **11 à 13% du débit du Rhône**, il s'étend depuis la diffuence à Arles jusqu'à son embouchure aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Le site Natura 2000 est délimité par les berges qui en sont exclues, mais une démarche est engagée afin d'étendre ce périmètre jusqu'aux digues du fleuve. Une telle modification permettrait de contribuer à la préservation des ripisylves et notamment des gîtes de reproduction des chauves-souris.



Le Marais de l'Île Vieille et ses alentours

Cette zone humide de près de 1 500 ha constitue un **carrefour migratoire** pour de nombreux oiseaux (environ 200 espèces). Cette richesse biologique s'explique par l'abondance de plans d'eau, d'habitats diversifiés, de zones de repos, de refuge et d'alimentation favorables à l'avifaune. Le site abrite notamment des espèces remarquables de hérons tels que le Héron pourpré et le Blongios nain. En 2019 une partie du site a été désignée comme « Espace Naturel Sensible » (ENS) du département du Vaucluse.



La ripisylve :

Ce terme désigne la végétation arborée qui borde le fleuve, généralement constituée de peupliers, de saules et de frênes. Elle joue un rôle important dans le fonctionnement du fleuve en stabilisant les berges, luttant contre l'érosion et filtrant l'eau. Elle représente un corridor écologique majeur pour la faune et la flore, et constitue un véritable réservoir de biodiversité en étant à la fois une zone de refuge, de reproduction, de déplacement et d'alimentation.



Le lit du fleuve :

Le Rhône constitue une voie de migration majeure pour diverses espèces de poissons, comme l'Anguille d'Europe, la Lamproie marine et l'Alose feinte de Méditerranée. Les nombreux aménagements hydrauliques du fleuve ont dégradé sa continuité écologique en créant des obstacles parfois infranchissables. Son rétablissement est possible grâce à l'aménagement de passes à poissons et au maintien d'un débit suffisant.



La roselière :

C'est le nom donné aux formations végétales composées principalement de roseaux. Elle est très importante pour la nidification des espèces dites paludicoles comme le Héron pourpré, le Blongios nain et les Rousserolles effarvate et turdoïde.



Les mares forestières :

Elles peuvent accueillir de nombreuses espèces d'amphibiens, comme le Triton crêté, mais également la Cistude d'Europe et le Castor d'Europe. La protection des mares constitue un enjeu majeur pour les sites Natura 2000 Rhodaniens.



Les îlons :

Uniquement employé pour le Rhône, le terme « îlon » désigne un bras mort du fleuve en retrait du lit principal. Par son faible courant et sa connexion au fleuve, elle participe à l'épuration de l'eau et abrite une grande biodiversité végétale et animale. Elle joue un rôle essentiel pour les peuplements piscicoles (zone de repos et de frayères).



La loutre d'Europe :

C'est un mammifère adapté à la vie aquatique grâce à son corps fuselé, ses pattes palmées et son pelage très dense. Après avoir vu sa répartition se réduire considérablement jusqu'au milieu du XXème siècle, c'est aujourd'hui une espèce protégée. Elle recolonise doucement le Rhône et ses affluents en utilisant le fleuve et ses annexes comme voie de déplacement.



Le Héron pourpré :

C'est une espèce dite « paludicole », c'est-à-dire qu'elle vit dans les marais et étangs et se reproduit dans les roselières. Le Héron pourpré est très présent en Camargue où il trouve des marais favorables à sa reproduction. Sur les sites Natura 2000 Rhodaniens il peut être observé à l'ENS du Marais de l'Île Vieille.



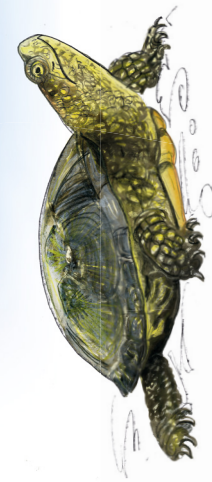
L'Alose feinte de Méditerranée :

Il s'agit d'un poisson migrateur endémique du bassin versant méditerranéen. Elle vit en mer et se reproduit en eau douce, elle a donc besoin de remonter le Rhône pour accomplir son cycle de vie. L'acte de ponte, appelé « bull » est caractéristique et ressemble à une danse : le mâle et la femelle frappent violemment l'eau avec leur queue !



Le Castor d'Europe :

Plus gros rongeur d'Europe, le Castor modifie son environnement pour l'adapter à ses besoins, notamment en construisant des barrages. Il est herbivore et se nourrit d'écorces, de feuilles et de tiges des ripisylves. Il est possible de détecter sa présence en observant les bords du Rhône : arbres et branches coupés et écorcés, barrages, terriers-huttes, ...



La Cistude d'Europe :

Cette petite tortue est l'une des deux seules espèces de tortue aquatique d'eau douce indigène en France. Protégée au niveau national et européen, elle fréquente les eaux stagnantes ou lentes comme les marais et les canaux. Ne la cherchez pas l'hiver, elle hiberne dans la vase en attendant l'arrivée du printemps.



Les Chiroptères :

C'est le nom scientifique des chauves-souris. Ces mammifères insectivores témoignent de la qualité d'un écosystème. Elles sont aujourd'hui menacées par les activités humaines qui peuvent détruire leurs gîtes de reproduction ou d'hivernage (cavités, habitations...). La ripisylve du Rhône est un corridor de chasse et de déplacement essentiel pour elles : près de 18 espèces fréquentent les sites Natura 2000 Rhodaniens.



Le Triton crêté :

Amphibien protégé à l'échelle nationale et européenne, un déclin de ses populations a été observé depuis les années 1940 en raison de la dégradation de ses habitats. Dans le sud de la France, il n'est connu que dans la vallée du Rhône où il est présent sous forme de populations souvent isolées et relictuelles.

